



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Votre projet

Vous **souhaitez développer** votre cheptel dans les 3 années à venir en augmentant le nombre de vêlages sur votre exploitation. La Région vous accompagne dans votre dynamique de développement.

Êtes-vous éligible ?

- ✓ Le **siège social** de votre exploitation est situé en **Auvergne-Rhône-Alpes**
- ✓ Vous réalisez **25 vêlages minimum/an** (avec transparence GAEC)
- ✓ Vous êtes éleveur en race allaitante et souhaitez **augmenter d'au moins 5 vêlages (race allaitante) votre troupeau entre les 2 périodes suivantes :**
 - 1^{er} août 2023 et 31 juillet 2024
 - 1^{er} août 2025 au 31 juillet 2026

En quoi consiste l'accompagnement ?

La Région vous accompagne à hauteur de **200 € par vêlage supplémentaire :**

- **Minimum 5 vêlages supplémentaires aidés**
- **Maximum 15 vêlages supplémentaires aidés**

JA et NI : Pour les nouveaux installés / jeunes agriculteurs ce montant est de **250 € par vêlage supplémentaire :**

- **Minimum 5 vêlages supplémentaires aidés**
- **Maximum 20 vêlages supplémentaires aidés**

L'aide sera versée sur une attestation effective de l'augmentation des vêlages de l'exploitation entre les 2 périodes suivantes :

- 1^{er} août 2023 au 31 juillet 2024
- 1^{er} août 2025 au 31 juillet 2026

Remarque : Un justificatif EDE vous sera demandé pour la demande de subvention et à l'issue des 3 ans. Cette aide ne pourra être versée que si l'éleveur justifie un minimum de 5 vêlages supplémentaires et au minimum 75% des vêlages annoncés en prévisionnel en début d'action.



L'appel à candidature ouvrira début mai
pour une durée de 3 semaines

Liste des pièces à joindre au dossier

- ✓ **Attestation EDE** faisant apparaître le nombre de vêlages de type race à viande entre le 1er août 2023 au 31 juillet 2024 sur l'exploitation
- ✓ **Attestation de minimis agricole**
- ✓ Copie des **statuts** en vigueur
- ✓ **Attestation d'affiliation MSA** de moins de 3 mois

ATTENTION : une priorisation des dossiers pourra être effectuée en fin d'appel à projet par le comité de filière. Selon l'enveloppe disponible.



Pour plus d'informations

Renseignez-vous auprès de votre conseiller

Ou rdv sur le site :

<https://www.aurafilieres.fr/plan-regional-bovin-viande/>



Plan de Filière 2023-2027
BOVINS VIANDE
Auvergne-Rhône-Alpes

Une action conduite dans le cadre du programme de filière Bovin Viande Auvergne Rhône Alpes :

Le plan de filière Bovin Viande est un programme d'accompagnement à la structuration et au développement de la filière. Il se décline en 15 actions qui seront déployées en région pendant 5 ans.

ELABORÉ ET PILOTÉ PAR



Le **Comité de Filière Bovin Viande**, animé par la **Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes**, est l'instance d'écriture et de pilotage institutionnel du plan de filière.

MAITRISE D'OUVRAGE



L'association **Auvergne-Rhône-Alpes Élevage** coordonne la construction et la mise en œuvre des actions du programme avec la Région.

FINANCÉ PAR

La Région 
Auvergne-Rhône-Alpes

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'agriculture, la **Région Auvergne-Rhône-Alpes** encourage et accompagne les filières régionales de production agricole avec les Plans Régionaux de Filière.

CONTACT - bovinviande@aurafilieres.fr